

INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE EN SITUATION D'URGENCE COLLECTIVE : PRINCIPES ET MISE EN PRATIQUE

Pôle d'activité

PREVENTION ET SECURITE

Formule

Présentiel

Prix/participant

100,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

20

Durée de la formation

2 demi-jours (9h00-12h30)

Personne de contact

Lamia MALLOULI Responsable du service Secrétariat

lmallouli@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

Dans des situations d'urgence collective telles qu'une fuite de gaz, une explosion, un incendie ou une inondation, les personnes touchées par la situation doivent être prises en charge et soutenues. De nombreux intervenants peuvent ainsi être mobilisés pour prêter leur concours : non seulement le coordonnateur psycho-social local, le responsable de centre d'accueil, le coordinateur planification d'urgence et leurs adjoints, mais aussi des assistants sociaux, des gardiens d'enfants, des téléphonistes, des secrétaires, des agents d'accueil, des chauffeurs, des agents techniques, des gardiens de la paix, des membres du service d'assistance policière aux victimes, ...

La présente formation vise à préparer le mieux possible les divers acteurs susceptibles d'être mobilisés dans la mise en place d'un Plan d'intervention psycho-sociale (PIPS), d'un Centre d'accueil et/ou d'un Centre d'encadrement des proches. Elle est dispensée par le Psycho-Social Manager pour Bruxelles.

Objectifs

Au terme de la formation, l'agent sera capable de :

- Cerner les grandes lignes du fonctionnement des plans d'urgence en général, et du PIPS en particulier
- Se situer en tant qu'intervenant potentiel (quel pourrait être mon rôle ?) et par rapport aux autres intervenants (qui fait quoi / qui est responsable de quoi/quoi ?)
- Avoir les bons réflexes : choses à faire ou à ne pas faire, éléments à ne pas oublier, attitudes à favoriser ou à éviter, ...

Public cible

La formation peut être suivie par tout intervenant susceptible de fournir une assistance quelconque en cas de déclenchement d'un PIPS, de mise en place d'un Centre d'accueil et/ou d'un Centre d'encadrement des proches suite à un événement critique. Ces intervenants peuvent être employés par une administration communale, un CPAS ou une zone de police, ou parfois par un autre organisme.

La formation se destine tant aux personnes exerçant une fonction d'encadrement ou de coordination qu'aux divers autres intervenants.

Prérequis

Aucun

Méthodes pédagogiques

La formation comporte des parties théoriques, illustrées par des cas concrets issus de l'importante expérience du formateur et nourries par de nombreux échanges. Des méthodes interactives comme le quiz sont mobilisées pour favoriser l'intégration des acquis. La deuxième matinée consiste principalement en un exercice pratique de mise en situation, basé sur un scénario réaliste qui mobilise l'intelligence collective. Les groupes sont composés de manière hétérogène dans la mesure du possible.

Contenu

- La planification d'urgence dans ses généralités (disciplines, organes et autres notions clés)
- Fonctionnement de l'intervention médicale en situation d'urgence collective (et interactions avec le niveau communal)
- Fonctionnement de l'intervention psycho-sociale en situation d'urgence collective : missions, fonctions, structures, acteurs concrets, ...
- Mise en situation : scénario de crise centré sur le PIPS. Les participants sont amenés à se positionner en tant qu'intervenant, à anticiper, prévenir et réagir aux événements prévisibles et imprévus et à trouver des solutions ensemble.

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 30 novembre 2022.